

Pour l'institut INSPIRE, l'économie circulaire sera resynchronisée avec le vivant ou ne sera pas !

L'économie circulaire est une démarche inspirée du fonctionnement des écosystèmes naturels, qui ont depuis 3,8 milliards d'années largement démontré leur résilience, notamment par l'application de 3 principes :

- Les constituants du vivant sont circulants et recyclés en boucles fermées,
- Les systèmes vivants utilisent une source d'énergie illimitée, celle du soleil,
- Les systèmes vivants utilisent des ressources locales.

Si en cette année 2013, l'économie circulaire est enfin devenue un vrai sujet, et nous ne pouvons que nous en réjouir, il nous semble important, pour bien en comprendre l'enjeu, de rappeler ici quelques principes essentiels.

Il y a trois ans, à l'occasion de l'année internationale de la biodiversité et de la Conférence des parties de la CDB à Nagoya, nous rappelions [1] à quel point notre économie est dépendante de la dynamique des systèmes vivants. Toute activité humaine dépend directement ou indirectement du bon état, de la dynamique fonctionnelle et des potentialités évolutives du socle écosystémique sur lequel elle repose. A la source de tout produit, et même de tout service, se trouve toujours un espace naturel ou agricole. Et sur ces espaces, ou à proximité, vivent des personnes dont l'activité et la qualité de vie dépendent du bon état de ces écosystèmes. Et en bien des cas, c'est l'activité même de ces populations riveraines qui permet de les maintenir en état.

Or, s'il est question d'économie circulaire lors de la Conférence Environnementale 2013, c'est bien souvent en référence aux sujets « jumeaux » de l'épuisement des ressources fossiles et de l'accumulation de déchets. Mais ils ne sont que deux des aspects de la question globale de la soutenabilité du modèle dominant de création de valeur par l'économie en regard des capacités de la biosphère.

Aujourd'hui, les pollutions, l'érosion des sols, la fragmentation des écosystèmes, les introductions d'espèces ou les prélèvements directs d'organismes vivants altèrent la capacité de la biosphère à permettre la continuité de nos activités. Ces atteintes sont au moins aussi graves que l'épuisement des ressources fossiles. Les ressources issues des systèmes vivants sont par nature renouvelables. Mais ce dans certaines limites : tout prélèvement qui excède leurs capacités de régénération, ou toute altération irréversible d'espaces naturels, revient à une forme « d'exploitation minière » du vivant, incompatible avec l'idée même d'une économie circulaire.

L'institut INSPIRE s'étant donné pour objectif la réconciliation de l'économie et de l'écologie par la resynchronisation des flux économiques avec ceux de la biosphère, il nous semble essentiel, pour ne pas confondre les objectifs et les moyens, de réaffirmer les points suivants :

- L'économie circulaire doit être considérée pour ce qu'elle est : un instrument puissant au service de la réinscription de l'économie – le moteur de la production de richesses indispensables au développement et à l'épanouissement humain – **dans la biosphère, et donc de sa soutenabilité à long terme.** Si l'émergence d'une économie circulaire devait se faire sans réelle prise en compte du vivant, elle resterait déconnectée des réalités physiques et biologiques et passerait à côté des véritables enjeux.

- **Le déploiement de l'économie circulaire doit être vu comme un tremplin vers un nouveau modèle de développement.** Si l'approche se limitait à une stratégie visant à prolonger, à travers le recyclage des matières premières et l'efficacité énergétique, un scénario « business as usual », l'expression « économie circulaire » perdrait tout son sens. En effet, au-delà de 1% de croissance annuelle de la demande de matériaux, le recyclage n'apporte aucune réduction significative de l'échéance de d'épuisement des ressources. La prise en compte de la finitude des ressources fossiles, des limites de la biosphère et des lois de la thermodynamique suppose une remise en cause fondamentale de notre mode de développement, dans une large réflexion sur notre manière de créer de la valeur au service du bien-être humain. Si un découplage entre la création de valeur et la consommation de matières premières est une étape indispensable, une vision à plus long terme doit nous conduire à concevoir une économie durablement compatible avec la dynamique du vivant, hors laquelle aucun épanouissement humain n'est envisageable.

- **L'économie circulaire, c'est avant tout une question d'humains,** de savoirs, de pratiques, de comportements, avant même les aspects relatifs aux flux, aux boucles de matières premières ou à l'efficacité énergétique. La mise en œuvre de l'économie circulaire implique une vision large des projets de territoires, des nouvelles dynamiques de coopérations et d'interdépendances, et des emplois à sauvegarder, à transformer et à créer. L'économie circulaire, c'est une opportunité de repenser la prospérité et de rouvrir les perspectives. Agir pour favoriser l'essor de l'économie circulaire, c'est aussi accompagner le changement par la mise en place de formations adaptées, de programmes d'évolution des carrières et de nouvelles coopérations au sein des entreprises, des filières ou des territoires. Cette nouvelle « économie des liaisons » reposant sur la confiance et le partage des enjeux favorisera le développement des territoires et l'émergence de synergies nouvelles.

Dans le contexte économique et social que nous connaissons, les taux de chômage structurels très élevés constituent, au-delà d'un drame social évident, un frein à toute politique de relance de la consommation. En permettant la sauvegarde et la transformation de nombreux emplois menacés à plus ou moins court terme, la relocalisation d'autres emplois du fait de la nécessaire proximité avec les flux générateurs (écologie industrielle) ou avec les clients (économie de fonctionnalité) et enfin la création de nouveaux emplois liés à l'émergence de nouvelles plate-formes de transaction et de services, l'économie circulaire est une véritable opportunité. Au-delà des nécessaires corrections qu'il convient d'apporter à un modèle de développement à bout de souffle, une véritable ambition dans la mise en œuvre de l'économie circulaire peut être un levier efficace pour une transition écologique durable.

Parmi d'autres possibles, nous souhaitons ci-dessous relayer quelques propositions de mesures, après avoir décrit brièvement quelques uns des constituants de l'économie circulaire :

- **Sur l'écoconception:** la mise en œuvre d'outils permettant une meilleure traçabilité des matières premières et secondaires, ainsi que des procédés de production de ces matières facilitera leur valorisation et leur réemploi in fine. Il sera d'ailleurs nécessaire d'enrichir les données disponibles dans ces domaines. Mais l'écoconception peut aussi faciliter ce réemploi des constituants en permettant une réduction du nombre de matériaux utilisés dans un produit donné et en facilitant leur séparation. Au-delà d'une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources fossiles, la démarche de l'écoconception doit être

élargie à la recherche d'une véritable durabilité des filières pour les produits issus du vivant. L'identification des impacts et dépendances vis-à-vis des services écosystémiques, des filières nécessaires à l'élaboration du produit, l'identification des points de vulnérabilité dans les filières ou des possibles conflits d'usages et la recherche d'un partage équitable des avantages doivent être inclus dans une démarche d'éco-socio-conception large. Les scénarios de distribution, la recherche d'une réduction des distances parcourues et une réflexion globale sur l'emballage doivent être intégrés. Enfin, l'écoconception, c'est aussi une réflexion sur les scénarios d'usage et les modalités de création de valeur du couple produit-service. Cette approche, en rendant lisible les coûts complets, favorisera une meilleure satisfaction des besoins des consommateurs et renforcera la compétitivité des entreprises en sécurisant leurs chaînes de valeurs.

- **Sur l'écologie industrielle et territoriale** : une vision globale de l'ensemble des flux sur un territoire est indispensable, ces flux incluant les matières premières, l'énergie sous toutes ses formes, l'eau, mais aussi les services et les déplacements des personnes, ainsi que les savoirs et compétences disponibles. A l'échelle des territoires, une vision globale, subsidiaire, prospective et systémique permettra d'intégrer dans une même réflexion les exigences des continuités écologiques et celles des maillages des flux matières / énergie qui nécessitent une relative proximité et une « densité industrielle », et des exigences de sécurité. L'élaboration à l'échelle des territoires de scénarios prospectifs par l'utilisation d'outils de modélisation participative facilitera le dialogue entre les parties prenantes et la mise en œuvre de solutions opérationnelles.
- **Sur l'économie de fonctionnalité** : favoriser la vente d'usages et de services permettra à la fois de limiter les consommations de matières premières, de prolonger la durée de vie des produits en incitant à leur écoconception, de relocaliser des emplois de service ou de maintenance, de sécuriser les approvisionnements des entreprises et de stabiliser les cycles économiques, tout en ouvrant de nouvelles perspectives de croissance et de rentabilité accrue pour les entreprises. Le déploiement de méthodes et d'outils, comme la méthode NOVUS réalisée par l'institut INSPIRE et utilisable librement, permettra aux PME / PMI de mieux saisir les opportunités de l'économie de fonctionnalité.
- **Sur l'économie collaborative** : des initiatives telles que le partage et la mutualisation de biens entre particuliers, les achats groupés, le covoiturage, le coworking, et d'autres pratiques émergentes préfigurent de nouveaux modèles économiques permettant la satisfaction des besoins tout en optimisant le taux d'utilisation des équipements. A ce titre, elles constituent une stratégie permettant de découpler la valeur d'usage du nombre d'unités produites. Souvent issues d'initiatives non marchandes, ces expérimentations débouchent dans certains cas sur le développement de plateformes créatrices d'emplois, ou sont adoptées par des entreprises qui y trouvent de nouveaux relais d'activité ou abordent de nouveaux segments de clientèle.
- **Pour ce qui concerne les énergies et matériaux agrosourcés**, il est nécessaire de considérer l'ensemble du bilan environnemental, en incluant les impacts sur les sols, les intrants, les consommations d'énergie et l'eau. L'économie circulaire doit s'appliquer à l'ensemble de la filière, en incluant la valorisation des biodéchets, l'entretien et la restauration des sols, et les aspects logistiques. Les gisements de ressources locales renouvelables doivent être privilégiés, ainsi que la valorisation des usages secondaires (bois de démontage BTP / palettes / emballages consignés, ...) et des biodéchets.

- **L'alimentation** ne doit pas être l'oubliée de l'économie circulaire : la lutte contre le gaspillage alimentaire, la promotion de la vente en vrac, la mise en places d'équipements sur les lieux de vente limitant les manipulations des produits frais ou les écarts de températures, les mesures favorisant les circuits courts et limitant les pertes liées aux transports et l'encouragement de l'agriculture urbaine ou péri-urbaine doivent faire partie de la panoplie.

Nous listons ici, de manière non exhaustive, quelques mesures qu'il nous paraîtrait pertinent d'étudier en détail afin de lever les freins à la mise en place de l'économie circulaire :

- **Faire apparaître les bénéfices environnementaux dans les dossiers ICPE.** Pour la mise en œuvre de l'écologie industrielle, nous proposons une réflexion sur l'adaptation des prescriptions, dans les dossiers d'autorisation des Installations Classées pour la protection de l'environnement, pour mieux tenir compte des avantages environnementaux du projet, ou la création d'un chapitre spécial permettant la description des bénéfices environnementaux du projet dans les études d'impacts. Il conviendrait aussi d'accélérer la sortie du statut de déchets pour de nombreux produits et revoir la fiscalité qui rend aujourd'hui artificiellement compétitives les filières d'incinération ou d'enfouissement au détriment des filières de valorisation matière.
- **Pour les collectivités territoriales : possibilité de récupérer la TVA des budgets de fonctionnement.** Afin de favoriser l'achat d'usage et de fonction dans les collectivités territoriales, nous proposons d'étendre la possibilité de récupérer la TVA aux budgets de fonctionnement, alors que cette possibilité est aujourd'hui réduite aux seuls budgets d'investissement.
- En corolaire, une réflexion serait sans doute utile sur les règles comptables relatives à l'amortissement : en effet, une valeur résiduelle à zéro n'incite pas à maintenir des équipements qui, bien qu'amortis, demeurent parfaitement fonctionnels.
- **Faire évoluer les règles de la concurrence afin de favoriser la mise en place de circuits courts.** Nous attirons aussi l'attention sur certaines implications du droit de la concurrence qui peuvent empêcher ou freiner la mise en place de circuits courts.

Et, pour finir, quelques leviers à enclencher :

- Pour le déploiement de l'écologie industrielle et territoriale :
 - Amorcer une réflexion sur une infrastructure adaptée, à l'échelle des territoires concernés, pour le maillage des réseaux de fluides.
 - Favoriser l'émergence et l'animation de clubs locaux d'entreprises et d'acteurs de l'écologie industrielle, pour la recherche collective des « fruits mûrs » et la mise en œuvre rapide de solutions opérationnelles. Cette mise en relation d'acteurs d'un même territoire, même s'ils n'ont a priori rien en commun, favorisera l'émergence de « fulgurances » à même de générer des innovations, y compris des innovations de rupture, inattendues.
 - **Rendre lisibles les externalités, par la mise en place d'une fiscalité écologique adaptée, compensée par une baisse des charges salariales.**
- Pour l'économie de fonctionnalité :
 - Favoriser le financement de l'innovation non technologique (scénarios d'utilisation, modalités de distribution, relation client).

- **Faciliter le financement de la transition (accroissement du stock, décalage de trésorerie, démarches d'écoconception), notamment par un effort de la Banque Publique d'Investissements.**
 - **Organiser un groupe de suivi des expérimentations des transitions vers l'économie de fonctionnalité afin de former les banquiers et les assureurs et constituer les bases de données d'actuariat.**
 - **Mettre en œuvre un fond de garantie pour couvrir les nouveaux risques de contrepartie induits en cas de défaillance des clients.**
 - **Garantir les droits du fabricant en cas de défaillance du client (retour rapide du bien chez le fournisseur / pas de mise sous séquestre ni de saisie).**
 - Mettre en place une fiscalité à taux variable pour favoriser le service sur l'investissement.
- Pour le développement des filières industrielles (recyclage / valorisation des déchets)
 - Faciliter la sortie du statut de déchets pour un plus grand nombre de produits.
 - Généraliser les techniques de déconstruction (et non de démolition) dans le BTP et le réemploi à plus forte valeur ajoutée des matériaux de déconstruction (aujourd'hui limités au recyclage sous forme de granulats pour soubassements de routes).
 - Mettre en place des plateformes de collecte et de mutualisation pour les TPE et artisans (captation des flux diffus peintures, solvants, gravats, etc.).
 - Corriger l'avantage concurrentiel indu favorisant les filières d'enfouissement et d'incinération – qui offrent des coûts extrêmement avantageux sur le traitement des déchets du fait qu'elles n'intègrent pas l'ensemble des externalités – par une fiscalité incitative permettant de refléter ces externalités.
 - Adapter les règles de comptabilité pour les investissements à très long retour (durées d'amortissement, etc.). Les règles actuelles des entreprises ne prennent pas en compte la valeur future des investissements de recyclage dans la mesure où ces investissements ne sont que très rarement rentables les 5 premières années.
 - Développement des projets de territoire et de circuits localisés, avec les collectivités locales et les entreprises :
 - Sensibiliser les acheteurs dans les collectivités (marchés publics) et dans l'ensemble des organisations.
 - **Développer des plateformes multi-acteurs (incluant les agriculteurs) sur l'identification et le bouclage des flux locaux.** Un soutien particulier aux PME qui n'ont pas toujours les ressources nécessaires, notamment le temps, pour participer à ces instances, serait à étudier.
 - Encourager la mise en relation avec les démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences territorialisées pour permettre d'anticiper et d'orienter les ressources humaines disponibles sur le territoire donné afin d'atteindre les objectifs de mutation industrielle tout en limitant la casse sociale.
 - **Lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain et industriel par la recherche d'une multifonctionnalité des espaces,** à rebours de la forte spécialisation actuelle.
 - **Favoriser l'agriculture urbaine et périurbaine, ainsi que la mise en place de schémas d'agriculture durable sur des petites surfaces, reposant sur des pratiques de permaculture.** En zone littorale, des opportunités intéressantes seraient à expérimenter sur la

production aquacole durable reposant sur des systèmes de type « écologiquement intensifs » (systèmes trophiques intégrés).

- Mesures transversales
 - Généraliser les formations à l'économie circulaire dans les écoles d'ingénieurs et de management. Plus globalement, un renforcement des formations multidisciplinaires dans les enseignements supérieurs serait souhaitable (interaction entre économie, écologie, biologie, chimie, physique, ...).
 - Favoriser les programmes de recherche sur les innovations de rupture dans les filières de valorisation matière et les matériaux agrosourcés, incluant une réflexion globale sur la durabilité de la filière.
 - Favoriser la formation des salariés et des demandeurs d'emploi en reconversion à ces nouveaux modèles économiques par le développement de formations continues leur permettant d'être force de proposition aux seins de leur structure actuelle ou future.
 - Prévoir des campagnes d'informations nationales pour le grand public voire développer l'éducation populaire sur ces thématiques.

Marseille, le 18 septembre 2013

¹ Dans une publication intitulée « Biodiversité et économie, ce n'est pas qu'une question d'espèces ! », consultable en ligne sur le lien : <http://www.inspire-institut.org/biodiversite-et-economie-ce-nest-pas-quune-question-despeces.html>